



AMENDMENT / MODIFICATION
002

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions
Services nationaux de passation des marchés
220, 4^e Av. S.-E., bureau 720
Calgary (Alb.) T2G 4X3

Soumission à : l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Services nationaux de passation des marchés
220, 4^e Av. S.-E., bureau 720
Calgary (Alb.) T2G 4X3

Title-Sujet : Remplacement du revêtement extérieur et du toit, et construction du bâtiment des métiers – parc national Kluane		
Solicitation No. – N° de l'invitation : 5P420-18-0120/A		Date : 3 août 2018
GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG : PW-18-00834477		Amendment No. - N° de la modif. : 002
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14 h	on – le 9 août 2018	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu		
Telephone No. – N° de téléphone : 403-292-8502		Fax No. – N° de télécopieur : 866-246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction : See Herein – Voir aux présentes		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) – À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire en lettres moulées)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur	
Address – Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur	
Title – Titre :	
Telephone No. - N° de téléphone : _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur : _____	
Signature	Date

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

**Le 26 juillet 2018, le bureau de Parcs
Canada sera déplacé à l'adresse suivante :**

Module de réception des soumissions
de Parcs Canada
Service national de passation de marchés
220, 4^e Avenue Est, bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

**Il incombe au soumissionnaire de s'assurer
que sa soumission est livrée à temps à
l'adresse appropriée indiquée sur la page
couverture.**

MODIFICATION 02

A) QUESTIONS

Q11 Dessin A702, détail 1 et 2, indique les notes W5 et W1 avec le même détail de revêtement. Détail 2 montre aussi W1X pour la nouvelle section de mur. S.V.P. clarifier quelle section s'applique.

A11 La composition type W5 s'applique à la partie inclinée. Ce qui distingue la composition W1 c'est sa membrane résistante à l'eau au lieu d'une membrane résistante à l'air. Au dessin 2/A702, la composition WX1 devrait être remplacée par la composition W1.

Q12 Élévation Ouest (West Elevation) sur la page A501, deux (2) antennes sont représentées mais seulement une (1) apparaît sur les plans. Combien d'antennes doivent être remplacées et enlevées?

A12 Les plans indiquent seulement le mat de télécommunication qui doit être relocalisé. Toutes les antennes sont dessinées sur les élévations. Au total 4 antennes / mat de télécommunication doivent être retirés et installés sur le « penthouse » et deux (2) antennes localisées sur le toit bas, sur l'élévation nord.

Q13 Note 518 sur la page A501. Quels sont les items mécaniques et électriques à être enlevés et remplacés?

A13 La note 518 s'applique seulement à un seul item sur l'élévation est (East Elevation). C'est une conduite aérienne métallique pour l'huile qui est connectée au bâtiment et au réservoir d'huile adjacent. Cette conduite se rend en descendant et le long du mur du sous-sol coté salle mécanique. La conduite d'huile doit rester en fonction durant la construction et l'Entrepreneur doit prévoir le blocage temporaire nécessaire pour maintenir la conduite opérationnelle entre le moment où le revêtement extérieur existant soit retiré et la mise en place du nouveau revêtement. Voir la section 00 31 21.19

Q14 Note 527 sur le dessin A501. Est-ce que les renforcements seismic sont applicables pour les unités mécaniques de toit? Combien doivent être enlevées et remplacées?

A14 Les trois (3) unités mécanique de réfrigération de toit sont retenues sismiquement au parapet de toit ou sur les murs du penthouse. Elles sont indiquées sur le plan du penthouse au dessin A202. L'unité COND-1 est fixée sur un parapet de toit tel qu'indiqué à la note 217. L'unité COND-2 et COND-3 sont aussi fixées au parapet de toit mais sont sismiquement attachées aux murs. Cette attache seismic doit être enlevée et réinstallée pour permettre la modification des murs extérieurs. Voir la section 00 31 21.19 – Informations photographiques jointe à cet addendum.

Q15 Au dessin « Penthouse Roof Plan » A202 indique pour un toit de composition R2 sur la partie inclinée jusqu'au côté. Détail 3 sur A703 montre 2 plies SBS.

A15 Le toit au-dessus de la lucarne devrait être une composition de type R3. Voir le dessin attaché ASK01 et ASK02 pour la révision A202 – « Penthouse Roof Plan » et A001 – « Construction Assemblies and Details » A703.

Q16 Nous avons des inquiétudes à propos de la conservation du béton au-dessus du panneau SM, ceci ne s'est pas bien passé par le passé avec un haut niveau de dommage. Ce matériel est très dispendieux et habituellement requiert une précommande pour rencontrer les échéances de Construction. Les fournisseurs ne tiennent pas en stock ce type de marchandise.

A16 L'Entrepreneur doit employer un niveau élevé de précaution lorsqu'il retire le matériel, il doit l'identifier, l'entreposer temporairement et le réinstaller l'isolant de toit laminé de béton. Toutefois il est reconnu qu'il est impossible d'éviter des dommages aux panneaux. Prévoir un remplacement de 10% des panneaux laminés de béton. Tous les panneaux additionnels endommagés par l'Entrepreneur durant la construction doivent être remplacés par l'Entrepreneur et à ses frais. Les panneaux existants sont de dimensions suivantes : 610mm x 1220mm et ont une épaisseur de 100mm, de mousse type XPS et un béton laminé et modifié au latex.

Q17 Est-ce qu'il y a des photos du bâtiment existant qui peuvent être fournies par addendum?

A17 Voir la Section 00 31 21.19 – « Photographic Information » attachée à cet addendum.

Q18 Dans le devis, il y a une exigence de conformité avec CSA A 123-21 pour les poussées de vent. Je ne crois pas qu'ils peuvent rencontrer ces exigences avec le design actuel. Ceci nécessitera un système

complet et designer par un manufacturier et devra être tester. Voir la section « Mod-Bit Roofing » 07 52 00, partie 2 produits 2.1..2 Pouvez-vous confirmer que cette exigence peut être écartée?

A18 Les exigences pour le système de toiture conforme à CSA A 123-21 ne sont pas requises. Retirer la clause 2.1.2 de la section 07 52 00 – « Modified Bituminous Membrane Roofing »

Q19 Détail 3 sur la page A703 a un nouveau panneau de support en dessous de deux couches d'isolant rigide existants. S.v.p. précisez si l'isolant rigide doit être remplacé et enlevé? Les compositions types pour le Penthouse devrait être W2, qui inclus cela. Les plans indique W1.

A19 Voir le détail révisé inclus et attaché au dessin ASK-02. Le contreplaqué existant et l'isolant rigide doivent restés sur les murs principaux du penthouse. Aux murs de la lucarne, le contreplaqué et l'isolant doivent être enlever là où indiquer pour permettre la modification du seuil de fenêtre.

Q20 Il est indiqué que les carreaux de plafond contiennent de l'Amiante selon la section sur les matières dangereuses. Les carreaux de plafonds doivent être enlever et remplacé pour une partie du bâtiment. Précisez s'ils doivent être remplacer par de nouveaux.

A20 Le rapport de matières dangereuses a été complété avant que les modifications intenses intérieures soit complétées. Les carreaux de plafond doivent être enlevés et réinstallés et ne sont pas les mêmes testés et indiqués au rapport.

Q21 S.V.P. confirmez la diminution est seulement requise et nécessaire pour permettre les travaux tel qu'indiqué aux dessins.

A21 La diminution des matières dangereuses est requise seulement aux matériaux affectés par l'Étendu des Travaux inclus aux dessins and devis.

B) MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Ajouter : *DSP2.zip*

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.